

# Procès-verbal du Conseil municipal du 30 aout 2021

L'an deux mille vingt un, le 30 aout, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fontanes, se sont réunis à 20h30 à la salle des fêtes de Fontanes, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 11 aout 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Roselyne VALETTE, Jean-Pierre BROUQUIL, Christelle NAIL, Sébastien COIMET, Virginie SALAUN, Julien LEVIGNE, Dominique MACHEFERT, Morgane CALVET, Corinne FONT.

Jean-Michel CANUT et Jean-François PLANAVERGNE sont excusés.

Jean-François PLANAVERGNE a donné procuration à Roselyne Valette

Corinne FONT a été nommée secrétaire de séance.

## **Ordre du jour**

### **Adoption des comptes rendus du 14 et 28 juin 2021 :**

Les comptes rendus sont validés à l'unanimité.

Délibérations :

### **1 – groupement de commande Wifi territorial.**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2018, le syndicat mixte Lot numérique a installé un réseau de 96 bornes de Wifi dans 80 communes.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique.

Les bornes ont été installées dans le cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom. Le syndicat a pris en charge l'acquisition et l'installation d'une borne par commune (867.24€ HT). L'abonnement pour le fonctionnement (263€) est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires.

Le syndicat propose de poursuivre l'exploitation du réseau du WIFI public lotois et de pérenniser les avantages du système mutualisé : gestion du réseau assurée par le syndicat, portail d'authentification mutualisé, reconnexion automatique entre toutes les bornes du réseau...

Afin que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes tout en ayant recours au même opérateur, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes. Ce groupement sera coordonné par le syndicat, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte des membres.

Le groupement sera constitué des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que du Département, des communautés de communes qui le souhaitent et de nouvelles communes intéressées dont celles appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Cahors, qui pourront installer des bornes WIFI public dans leurs bâtiments.

Les coûts (achat de nouvelles bornes et exploitation) seront à la charge de chaque membre du groupement mais les prix seront avantageux grâce au groupement de commandes.

Le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes, telle que jointe en annexe.

## **2- suppression du poste Adjoint Technique Caroline LENCLUD**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait, à compter du 31 août 2021 de supprimer l'emploi d'Adjoint technique de la collectivité, actuellement fixé à 12 h pour le motif suivant :

- pour les besoins du service création d'un poste permanent à 14h / semaine.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **3- création de poste Adjoint technique Caroline LENCLUD**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des besoins de la collectivité, Il est nécessaire de créer un emploi d'Adjoint Technique non titulaire, à temps non complet à raison de 14h par semaine pour la garderie et l'aide aux repas à l'école ainsi que l'entretien des bâtiments communaux à compter du 1er septembre 2021.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **4- Plan de financement du calvaire.**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux de rénovation du Calvaire. Elle précise que le coût de ces travaux s'élève à **18 860.00 € H.T.**

Elle rappelle le montant des 3 devis dont un a été inscrit au budget primitif 2021

Elle suggère de solliciter les aides financières de l'état et du département du Lot, au titre du programme « Patrimoine bâti non classé ».

Le plan de financement est donc le suivant :

<b>dépenses</b>		<b>recettes</b>	
<b>travaux</b>	<b>18 860,00€</b>	Subvention Département 20 %	3 772,00€
		Subvention DETR 25 %	4 715,00€
		Autofinancement	10 373,00€
		<b>Soit 18 860€</b>	

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**5- Répartition charges RPI : Délibération reportée**

**Questions diverses :**

**Point sur travaux :**

- 1- Main courante terrain de foot : dernière finition prévue le jeudi 3 septembre 2021.
- 2- Sinistre clocher Saint Cevet : (en cours pour la partie charpente, maçonnerie entreprise Bizeul), L'échafaudage est en train d'être posé, les travaux sont prévus mi-septembre si pas d'imprévu.
- 3- Projet 20 rue des postes : l'esquisse sera rendue début septembre. Madame la Maire précise que l'assistance à MO, Mr LOUBRADOU du SDAIL nous indique que nous devons prévoir une consultation du contrôleur technique et SPS. Les documents seront transmis à Madame la Maire qui se chargera de cette tâche en l'absence de secrétariat. L'assemblée donne un avis favorable pour cette consultation. Nous délibérerons sur le choix qui sera validé par la commission d'appels d'offres.

### **Congrès des maires :**

2 inscriptions à ce jour – transmettre 25 € pour l'inscription

### **Arrêt PLUI :**

Repoussé fin septembre Octobre, le prochain conseil communautaire est prévu le 28 septembre et donc la date de l'arrêt doit être à l'ordre du jour.

**Cession taxe aménagement** au GC sur le SMOCS : le montant de la cession des taxes n'a pas été appelé depuis 2019 par le Grand Cahors. De ce fait ce sont des sommes conséquentes qui devraient être appelées aux 3 communes essentiellement concernées à savoir Le Montat, Cieurac et Fontanes. Un rendez-vous sera pris avec le président de la communauté d'agglomération du Grand Cahors pour mise à plat des modalités d'application.

**Plaquette sur Historique avec les mairies et les écoles** : Elle est réalisée par la direction du Patrimoine de la ville de Cahors qui va en mettre à la disposition des mairies. Une Plaque va être apposée sur la partie haute de l'école en septembre.

**Logement au-dessus de l'école** : Départ notifié par Virginie SALAUN le 30 octobre 2021. Ophélie SOULIE avait sollicité le logement, elle est revenue vers moi en évoquant le fait qu'elle en avait trouvé un à Lalbenque. De ce fait, J'ai accepté une nouvelle demande à savoir l'employée de la boulangerie. Un accord de principe est donné par l'assemblée. Une délibération validera ce choix prochainement.

**Répartition des charges du RPI** : En cours – le maire de Montdoumerc est revenu sur la délibération de 2019, un nouveau calcul est en cours soit une part fixe 50 % des charges des 3 communes /3 et 50 % de la charge de chaque commune proratisée au nombre d'enfant des 3 sites avec une question sur les enfants venant d'une autre collectivité (soit prise en charge par la commune qui accepte, soit répartie sur les 3 communes)

**Tracteur tondeur** : la pièce défectueuse a été commandée et la réparation devrait intervenir courant septembre. Toujours pas d'immatriculation.

**Suivi numérotation et commande plaques** : mise à jour de la numérotation pour les nouveaux habitants et futures constructions ainsi que les entreprises sur la zone d'activité économique. Cette tâche est réalisée par Madame la Maire en collaboration avec les services de la poste. Une commande groupée de panneaux de numérotation ainsi que 4 panneaux pour Saint Cevet avec inscription « Saint Cevet commune de Fontanes » est à prévoir. Effectivement une des plaques actuelles à Saint Cevet a été détruite et cela permettra de sécuriser le village car la nouvelle signalisation induira une circulation à 50.

**Noël Scolaire :**

Fontanes fait le Noël cette année, réservation conteur pour le vendredi 17 122021

Décoration village Noël : Une réflexion est en cours

Dominique MACHEFERT accompagné d'autres bénévoles dont Christelle NAIL, Virginie SALAUN nous proposera un projet de décoration.

**Réunion associations :** Jean François PLANAVERGNE qui a en charge les associations fixera une date en relation avec Madame La Maire.

Nous constatons depuis quelques temps des désagréments au club house et vestiaires. Ils ont été signalés par Madame La Maire au président du Club.

**Réseau participation citoyenne :** Jean Pierre BROUQUIL se charge de contacter le major BAQUE afin de fixer une date en sachant que celui-ci est en congés jusqu'au 9 septembre. Une réunion peut être prévue courant novembre.

**Journée citoyenne :** Une deuxième journée est fixée le 2 octobre 2021. Corinne FONT se charge de l'organisation et la communication.

**Fête de Fontanes :** Messe à 10 hs - Dépôt gerbe au monument aux morts à 11 h 30.

Le contrôle du passe sanitaire sera bien mis en place par le comité d'animation. Une liste de personnes en charge du contrôle les 3 jours est opérationnelle.

**Moustique tigre :** Documents transmis à Virginie SALAUN qui est référente. Pas de communication mise en place, prévoit de le faire pour la saison prochaine.

**Conseil Municipal enfant :** Reprise de ce projet par Corinne FONT et Julien LEVIGNE en relation avec Madame La Maire.

Madame la Maire indique la date du prochain conseil municipal : le 4 octobre 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

La secrétaire de séance,  
Corinne FONT

La Maire,  
Roselyne VALETTE.